

SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2015

L'An deux mil quinze, le vingt-six novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PIERRE DE FURSAC dûment convoqué s'est réuni à la mairie de SAINT PIERRE DE FURSAC sous la présidence de Thierry DUFOUR, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 novembre 2015

Etaient présents : Mmes et Ms : CAMPORESI Christophe, CARIAT Jacky, CHAPELIER Jean-Luc, CHARAMOND Lucile, CLAVE Claude, DUBOIS Catherine, DUFOUR Thierry, DUNET Marcel, LEFORT Janine, METTOUX Robert, QUINCAMPOIX Xavier, RENAUD Lynette, TESSIER Nadine, VILLEDIEU Michelle et VIOLET Ghyslaine.

Etait absent : néant

Christophe CAMPORESI a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION 2015/39 DU 26/11/2015

IMPLANTATION DE PANNEAUX DE RUES – CHOIX DU PRESTATAIRE

Christophe CAMPORESI, adjoint au Maire en charge de la communication, en séance du 08/04/2015, donne connaissance au Conseil Municipal des devis relatifs aux panneaux de signalisation des rues du lotissement du Ricourant, de la route départementale menant au château de Chabannes et du square Sainte Ruffine situé route des Sibieux :

- ADEQUAT SOCIETE : 1 090.62 € ;
- SIGNAUX GIROD LIMOUSIN : 1 119.95 € ;
- AS'COM : 2 119.80 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir SIGNAUX GIROD LIMOUSIN afin d'assurer la réalisation des panneaux de rues.

Les noms de rues du lotissement du Ricourant sont validés par le Conseil Municipal, soit :

- Rue de l'égalité ;
- Rue de la laïcité ;
- Rue de la liberté ;
- Rue de la fraternité.

Cependant, le nom proposé pour la route départementale menant au château de Chabannes n'est pas retenu (Rue des Justes).

De plus, il est proposé d'apposer la légende de Sainte Ruffine à proximité du panneau « Square Sainte Ruffine » au niveau de la jachère fleurie à l'emplacement de la croix portant le même

nom, route des Sibieux. Par conséquent, un devis correspondant aux choix ci-dessus et à cette réalisation supplémentaire a été demandé à SIGNAUX GIROD LIMOUSIN, soit :

- SIGNAUX GIROD LIMOUSIN : 1 921.73 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter la proposition de SIGNAUX GIROD LIMOUSIN mentionnée ci-dessus et autorise le Maire à signer le bon de commande.

Cette dépense sera mandatée à la section INVESTISSEMENT, à l'article **2188**.

Cette délibération annule et remplace la délibération 2015/36 du 14/09/2015 visée en Préfecture le 01/10/2015.

DELIBERATION 2015/40 DU 26/11/2015

ACHAT TERRAINS LAVAL

En séance du 14/09/15, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du montant de l'estimation établi par le service des domaines concernant les terrains appartenant à Madame LAVAL, situés route de Sainte-Catherine, d'une superficie de 8 220 m² et cadastrés section BK n° 49 et 50 ; la valeur vénale des deux parcelles peut être fixée à 20 000 €, soit 2.43 €/m².

Par courrier en date du 21/09/15, le Conseil Municipal propose à cette dernière un prix d'achat de 2€/m². Par retour de courrier en date du 01/10/15, Madame LAVAL accepte que la commune acquière les parcelles au prix de 2€/m², soit pour un montant de 16 440 €.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure d'achat et à signer tout acte à venir. Les frais de notaire sont à la charge de la commune.

DELIBERATION 2015/41 DU 26/11/2015

PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Préfet a adressé le Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) pour avis aux conseils municipaux des communes et aux organes délibérants des EPCI et des syndicats mixtes concernés par les propositions de modification de la situation existante en matière de coopération intercommunale.

Ce projet a été transmis aux membres du Conseil Municipal pour qu'ils puissent en prendre connaissance avant le vote.

Après en avoir délibéré et à la majorité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la proposition du Préfet de la Creuse pour la fusion de communautés de communes du Pays Dunois, du Pays Sostranien et de Bénévent/Grand-Bourg ; tout en regrettant le manque de clarté concernant les compétences, la fiscalité et le délai imparti pour se positionner.

Ce regroupement s'appuie sur le périmètre du Pays Ouest Creuse qui existe depuis 2004, et dans lequel des habitudes de travail communes existent. Il s'agit à la fois d'un bassin de vie et un bassin d'emplois avec un pôle structurant, La Souterraine.

15 VOTANTS

11 POUR

3 CONTRE

1 BLANC

0 ABSTENTION

Monsieur le Maire demande également au Conseil Municipal d'émettre un avis concernant la démarche de création d'une commune nouvelle, regroupant la commune de Saint-Etienne-de-Fursac et celle de Saint-Pierre-de-Fursac.

Après en avoir délibéré et à la majorité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette démarche.

15 VOTANTS

14 POUR

0 CONTRE

1 BLANC

0 ABSTENTION

Par conséquent, le Conseil Municipal s'oppose à la dissolution du SIVOM tant que la future collectivité n'est pas mise en place.

En effet, la création de la commune nouvelle aura pour conséquence que le SIVOM ne disposera plus que d'une commune membre, il sera donc dissous de droit conformément aux dispositions de l'article L5212-33 du CGCT.

DELIBERATION 2015/42 DU 26/11/2015

AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL - ORGANISATION DU SERVICE DU SECRETARIAT

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la situation organisationnelle actuelle des services communaux. Il rappelle que la collectivité fait face à un accroissement régulier d'activité concernant la filière administrative.

En conséquence, pour les raisons évoquées et afin d'assurer le maintien de la qualité du service public, un poste permanent d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, à temps complet, pour une durée hebdomadaire de 35 heures a été créé à compter du 01/09/2015.

Or, les besoins du service nécessiteraient une durée de travail hebdomadaire de 37.5 heures et donc l'ouverture du droit à des jours de RTT à hauteur de 15 jours par an. C'est pourquoi, le Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a été saisi afin de se prononcer sur cette nouvelle organisation de service. Le dossier sera examiné le 03/12/2015.

Deux agents sont rattachés à la filière administrative, seul l'adjoint administratif verra son emploi du temps modifié ; l'horaire hebdomadaire de la secrétaire de mairie sera inchangé, soit : 35 heures par semaine.

Après avoir délibéré et selon l'avis du Comité Technique, le Conseil Municipal accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à la mettre en application à compter du 01/01/2016.

DELIBERATION 2015/43 DU 26/11/2015

INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRESOR

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux comptables non centralisateurs du trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et des établissements publics locaux ;

Le Conseil Municipal décide :

- De demander le concours du Receveur Municipal pour assurer les prestations de Conseil ;
- D'accorder l'indemnité au taux de 100 % par an ;
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Madame Barbara DOMENJOD.

DELIBERATION 2015/44 DU 26/11/2015

TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES – EXTENSION DU LOTISSEMENT DU RICOURANT 1^{ère} TRANCHE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 08 mai 2015 il avait été décidé de retenir l'entreprise SARL POULAIN concernant le marché de travaux relatif à l'extension du lotissement du Ricourant – 1^{ère} tranche pour un montant de 109 141.00 € HT.

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise est chargée de mettre en place un busage et des regards dans un fossé existant afin de permettre l'évacuation des eaux pluviales.

Le devis relatif à cette prestation supplémentaire s'élève à 7 020.00 € T.T.C.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à signer le devis.

Le montant des frais sera réglé en section d'investissement à l'article 2113 et à l'opération 053.

DECISION MODIFICATIVE N°3 : VIREMENT DE CREDIT

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire,
- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2015 sont insuffisants,

- décide de modifier l'inscription comme suit :

Objet de la DM : augmentation de crédit

INTITULE DES COMPTES	DIMINUTION / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
OP : AMENAGT QUARTIER DU RI-COURANT		160 000.00		160 000.00
Terrains aménagés autres que voirie			2113 53	160 000.00
Immo corpor en cours – Instal, matériel, outil	2315 53	160 000.00		
DEPENSES - INVESTISSEMENT		160 000.00		160 000.00

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

DECISION MODIFICATIVE N°4 : VIREMENT DE CREDIT

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire,
- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2015 sont insuffisants,

- décide de modifier l'inscription comme suit :

Objet de la DM : augmentation de crédit

INTITULE DES COMPTES	DIMINUTION / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Fournitures de petit équipement	60632	200.00		
Autres charges exceptionnelles			678	200.00
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		200.00		200.00

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

DECISION MODIFICATIVE N°5 : VIREMENT DE CREDIT

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire,
- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2015 sont insuffisants,

- décide de modifier l'inscription comme suit :

Objet de la DM : augmentation de crédit

INTITULE DES COMPTES	DIMINUTION / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Bâtiments	61522	800.00		
Intérêts réglés à l'échéance			66111	800.00
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		800.00		800.00

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

PROPOSITION DE VENTE DE TERRAIN

Le Conseil Municipal a proposé un prix d'achat à 3.00 € / m² concernant la parcelle n° 1 – section BM, située route de La Souterraine et appartenant à Monsieur Pierre DUSSERVAIX.

Ce dernier ne souhaite pas vendre à ce prix et sollicite donc de nouveau le Conseil Municipal afin qu'il se prononce sur un prix d'achat à 6.00 € / m². M. le Maire propose au Conseil Municipal de se positionner sur un prix d'achat à 4.50 € / m². Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, souhaite maintenir un prix d'achat à 3.00 € / m². Un courrier va donc être adressé à l'intéressé, lui soumettant une nouvelle fois cette proposition.

ESTIMATION DE LA VALEUR VENALE D'UN TERRAIN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un courrier va être adressé au service des domaines afin de faire une estimation de la parcelle n°11 – section BN (4725 m²) en vue de l'agrandissement futur du cimetière actuel.

ETUDE DES DEVIS RELATIFS A LA POSE DE FILMS OCCULTANTS SUR LES VITRES DU LOCAL KINES

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des propositions des entreprises sollicitées au sujet de la pose de films occultants sur les vitres du local des kinés, soit :

- SAS NAUDON-MATHE Frères : 649.20 € ;
- SAS ADAM : 386.40 €.

La SAS ADAM étant la plus offrante, le Conseil Municipal décide donc de retenir ce devis.

IMPLANTATION DES PANNEAUX DE RUES AU LOTISSEMENT DU RICOURANT 1

Christophe CAMPORESI, adjoint en charge de la communication, informe le Conseil Municipal qu'il va prochainement prévenir les services de La Poste de la mise en place des panneaux de rues au Lotissement du Ricourant 1 et donc des modifications des adresses des occupants.

DEMARCHE AUPRES DE LA POSTE – NUMEROTATION DES MAISONS DES VILLAGES

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'absence de numéros sur les maisons de certains villages, tels que Les Moulins, Folasseau, La Croix, La Forêt, ...

Christophe CAMPORESI, adjoint en charge de la communication, va donc se renseigner auprès des services de La Poste concernant la procédure relative à l'apposition de numéros sur les maisons des villages qui n'en disposent pas à ce jour.

INFORMATIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal a également abordé les points suivants :

- La commission communication souhaite rédiger un document explicatif sur le projet de vente directe de produits locaux sur la commune ainsi qu'un coupon-réponse destinés à la population afin de connaître leurs avis ;
- La réunion « Santé » de la Communauté de communes concernant l'étude réalisée à l'échelle du territoire du Pays Ouest Creuse ;
- La communication par un avis publié dans la presse, de la date d'intervention de l'entreprise SAS TTJTA Jérémy Tixier, dans le cadre de la campagne d'élagage prévue courant du 1^{er} trimestre 2016 en fonction de la météo ;
- La remise du défibrillateur cardiaque à la commune par l'APVOC 23 le 14/11/15 et la possibilité de bénéficier d'une formation d'une demi-journée par la Croix Rouge ;
- Retour sur la formation du 28/10/15 relative aux impacts de l'exploitation forestière par l'Office Nationale des Forêts et en partenariat avec Le Pays de Guéret ;
- La réunion du SIAGA prévue le 27/11/15.